

# Dirigeant partant en retraite et abattement de 500 000 €

*Fiscalité, placements et réductions d'impôt 2015*  
(page 268 et suiv.)  
03/03/2015

La solution retenue par l'administration fiscale consistera à répartir l'abattement de 500 000 € *au prorata* des quantités vendues en appliquant la règle du PEPS (premier entré, premier sorti). La solution définitive de l'exemple traité dans l'ouvrage devrait être la suivante.

M. Y détient 80 % des 5 000 parts qui constituent le capital de la SAS qu'il dirige. Il a atteint l'âge de la retraite et remplit toutes les conditions pour faire valoir ses droits. Il décide donc de céder la majorité de ses droits dans le capital (70 %) à un repreneur et de conserver une participation minoritaire (10 % du capital). M. Y a acquis sa participation aux conditions suivantes :

- À la création de la société en 1989 : 2 000 actions souscrites à 15 €.
- À l'occasion de 2 augmentations de capital :
  - mars 2007 : 1 000 actions à 260 € unitaire
  - mai 2012 : 500 actions à 570 € unitaire

La cession a été négociée au prix de 950 € l'action.

## 1. Plus-value avant abattement pour durée de détention (prix effectif)

<b>Titres acquis à la création en 1989</b>	
2 000 x (950 € - 15 €) =	1 870 000 €
<b>Titres acquis en mars 2007</b>	
1 000 x (950 € - 260 €) =	690 000 €
<b>Titres acquis en mai 2012</b>	
500 x (950 € - 570 €) =	<u>190 000 €</u>
<b>Plus-value totale</b>	<b>2 750 000 €</b>
Abattement fixe	- <u>500 000 €</u>
<b>Plus-value avant abattement pour durée de détention</b>	<b>2 250 000 €</b>

## 2. Plus-value après abattement pour durée de détention

<b>Titres souscrits à la création en 1989</b>	
2 000 x (950 € - 15 €) =	1 870 000 €
500 000 € x (2 000 / 3 500) =	- <u>285 714 €</u>
	1 584 286 €
Détention > 8 ans, abattement 85 % =	- <u>1 346 643 €</u>
<b>Plus-value nette imposable</b>	<b>237 643 €</b>
<b>Titres souscrits en mars 2007</b>	
1 000 x (950 € - 260 €) =	690 000 €
500 000 € x (1 000 / 3 500) =	- <u>142 857 €</u>
	547 143 €
Détention > 4 ans et < 8 ans, abattement 65 % =	- <u>355 643 €</u>
<b>Plus-value nette imposable</b>	<b>191 500 €</b>
<b>Titres souscrits en mai 2012</b>	
500 x (950 € - 570 €) =	190 000 €
500 000 € x (500 / 3 500) =	- <u>71 429 €</u>
	118 571 €
Détention > 1 an et < 4 ans, abattement 50 % =	- <u>59 286 €</u>
<b>Plus-value nette imposable</b>	<b>59 285 €</b>
<b>Plus-value totale intégrée dans le revenu brut global</b>	
237 643 € + 191 500 € + 59 285 € =	<b>488 428 €</b>
<b>Prélèvements sociaux</b>	
Plus-value avant abattement : 2 750 000 € x 15,50 % =	<b>426 250 €</b>
Dont CSG déductible en n+1 : 2 750 000 € x 5,10 % =	<b>140 250 €</b>